

## **2 CBJ**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 200 000 Euros  
Siège social : Bramonas  
48000 BALSIEGES  
513 161 992 R.C.S. Mende

---

### **PROCES-VERBAL** DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Du 07 novembre 2024

---

Le Sept Novembre Deux Mille Vingt-Quatre, à 21h15, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Josiane PLANCHON, Gérante associée présente.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Madame Josiane PLANCHON, née MALAVAL,  
Propriétaire de 520 parts, ci ..... 520 parts
- Monsieur Christian PLANCHON,  
Propriétaire de 520 parts, ci ..... 520 parts
- Madame Carole PLANCHON,  
Propriétaire de 480 parts, ci ..... 480 parts
- Monsieur Baptiste PLANCHON,  
Propriétaire de 480 parts, ci ..... 480 parts

Total des parts présentes : 2 000 parts sur 2 000 parts composant le capital social.

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement et précision de l'objet social de la société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole. La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION – CHANGEMENT DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ**

L'assemblée générale précise en complément du précédent procès-verbal d'assemblée générale du même jour, que les activités de la société sont étendues aux activités suivantes :

« Toutes activités de production d'électricité, production, exploitation et commercialisation d'énergies renouvelables réalisées à titre accessoire pour couvrir les besoins des immeubles de la SCI » l'objet social de la société qui est actuellement : l'acquisition, la gestion, la location, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION – HARMONISATION DES STATUTS**

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 2 :

#### **« Article 2 : Objet.**

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la location, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que toutes activités de production d'électricité, production, exploitation et commercialisation d'énergies renouvelables réalisées à titre accessoire pour couvrir les besoins des immeubles de la SCI. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée gérante.

**Madame Josiane PLANCHON,  
Née MALAVAL**